Secteur Développement

Numéro 268-2020

Réf.: YV/RI

Paris, le 07 décembre 2020

LE CAHIER DES VOTANTS: Un outil pour chacun de nos adhérents

Chères et chers camarades,

Le cahier des votants constitue un support pour que chacun de nos adhérents puisse s'impliquer méthodiquement en recherchant dans son entourage des salariés de TPE et en les accompagnant jusqu'au vote FO.

Il s'agit de concrétiser notre appel récurent : « à chaque adhérent son/ses électeurs FO ».

Dans ce cahier, figurent :

- la définition d'une TPE,
- qui est électeur pour cette élection ?
- des chiffres clés ,
- des arguments pour voter FO,

ET, SURTOUT,

- un tableau pour
 - o inscrire chaque salarié TPE de sa connaissance (ses votants),
 - o suivre les étapes de l'élection et
 - o accompagner ses votants à chaque étape de l'élection, jusqu'au vote FO.

Nos adhérents trouveront aussi 4 étapes à réaliser afin de conduire au vote FO :

- 1. dès maintenant, contacter les personnes de son entourage et s'assurer qu'elles sont bien électeurs ou électrices TPE (mes votants); leur donner ou faire parvenir notre tract, profession de foi et lien sur le site : www.info-tpe.fr;
- 2. entre le 31 décembre et le 6 janvier, s'assurer que les votants ont bien reçu la notification de leur inscription sur la liste électorale (devant être reçue par courrier avant le 31 décembre). Dès le 6 janvier, vérifier sur le site du ministère qu'ils figurent bien sur la liste électorale (au besoin, prendre contact avec l'UD FO),



- 3. **entre le 3 février et le 18 mars**, s'assurer que les votants ont bien le matériel de vote (code de connexion, modalités et période du vote) reçu au plus tard le 18 mars,
- 4. **entre le 22 mars et le 4 avril** : **faire voter FO**. Dès l'ouverture du scrutin, s'assurer que les votants votent FO soit par vote électronique, soit par correspondance (envoi postal au plus tard le 4 avril, date limite de réception : 12 avril).

En raison de la crise sanitaire, le contexte de la campagne est compliqué. Il limite les actions de terrain réalisées habituellement.

A plus forte raison, nos adhérents peuvent apporter efficacement des électeurs FO.

Plusieurs centaines de cahiers des votants FO seront adressés aux Unions départementales et Fédérations. Ils peuvent être distribués directement aux adhérents mais il est également nécessaire de les faire parvenir par mail auprès de leurs syndicats afin que chacun puisse en avoir connaissance et commencer à le remplir.

En vous remerciant toutes et tous pour la diffusion de ce support,

Amitiés syndicalistes.

Roxane IDOUDISecrétaire confédérale

Yves VEYRIER Secrétaire général

Annexe 1 : Cahier des votants PDF à l'attention de nos adhérents

Annexe 2 : Cahier des votants PDF avec traits de coupe pour impression

Annexe 3 : Extrait du guide Tpe-Pme de la CNIL- RGPD